L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS; VENDREDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS PROPRIETAIRES;
C. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 18 NOVEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Bioche & Léaumont, 77 rue de Chartres — Vêtemens, chemises, chaussures.

Par D E Murphy, au magasin de MM. Mayer Fros. 61 Tchoupitoulas— igares d'Allemagne.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, au No 56, Vieille Levée—huile d'olive, eaux-de-vie, fruits au jus, &c.

Par le shérif, à l'Hotel de Cité, à midi, une petite résidence rue d'Espagne, près le chemin de fer du Golfe.

☞ **Pour le Feuilleton, voir la seconde page.**

LES MORMONS.

Il serait temps que le gouvernement se décidât à déployer quelque rigueur contre les Mormons. Il ne s'agit pas, bien entendu, de la liberté de conscience; on a le droit d'être, en matière de religion, ce que l'on veut. Mais parce qu'on croit ou que l'on professe de croire aux doctrines de Joe Smith et aux bienfaits de la polygamie, on ne possède pas le privilége de mettre à mort ceux qui ne croient ni aux unes ni aux autres. Que les Mormons restent Mormons, personne ne s'y oppose; qu'ils cessent seulement d'assassiner les gentils. Si c'est là une distraction innocente qu'autorise leur culte barbare, tâchons de leur en faire passer le goût.

Les plus fanatiques parmi les saints se disant appelés à reprendre les traditions oubliées du peuple juif, massacrent les gentils dans la ferme conviction qu'ils se rendent par là agréables à Dieu et que le sang impur qu'ils versent apaisent sa colère. Il importe de les détromper en châtiant sévèrement leurs crimes. Voilà malheureusement ce qui n'a pas encore été fait à Utah. Le gouvernement y a envoyé une petite armée pour installer les autorités civiles et judiciaires, mais les ordres donnés au commandant des troupes sont tels qu'il a les bras liés et qu'il lui est impossible d'intervenir dans les circonstances même les plus graves. Il est obligé de rester inactif en présence des brigandages organisés par les Mormons et ne peut prêter main-forte aux magistrats que dans certains cas exceptionnels.

Nous savons que le gouvernement américain se montre toujours très-scrupuleux, quand il s'agit d'employer la force armée, mais ne voit-il pas que ses scrupules profitent cette fois aux malfaiteurs? Les citoyens paisibles, les émigrants sans défense contre la malveillance, sont les victimes de l'abstention de l'autorité militaire, tandis que les Mormons, enhardis par l'impunité, sachant qu'ils n'ont rien à craindre de nos soldats, arrêtent, rançonnent et tuent les voyageurs. Ils ont fait des Indiens leurs auxiliaires, et lorsqu'une tribu sauvage se livre envers les Américains à des actes d'hostilité on peut être persuadé qu'elle y est poussée par les saints du désert. Personne n'en doute dans l'Ouest. Le gouvernement a maintenant la preuve que les émigrans surpris il y a quelque temps dans les montagnes et massacrés impitoyablement, l'ont été par les Mormons et non par les Indiens. On se rappelle que ces meurtriers n'ont épargné que quelques enfans. Cette affreuse boucherie, exécutée froidement par les féroces Danites, n'a provoqué aucune mesure de représailles.

Néanmoins, ce n'est pas une vengeance que nous sollicitons, nous ne voulons que l'exercice légitime du droit de défense. Que le gouvernement permette aux troupes d'intervenir plus activement qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent dans les affaires du territoire, qu'elle autorise les autorités civiles à les employer pour réprimer le crime. Craindrait-on qu'une poignée de soldats promît le rétablissement de la dictature militaire à Utah? Cette pensée n'a certes pu germer dans l'esprit d'aucun membre du cabinet.

Le président a envoyé des juges à Utah; cela suffit-il? Pour que ces juges puissent exercer leurs fonctions, il faut qu'on leur amène les criminels, et les Mormons se sont invariablement opposés à l'arrestation de ces derniers. Appelés aussi à faire partie du jury, ils ne manquent jamais d'acquitter ceux des leurs qui sont traduits devant les tribunaux.

Il résulte de ce déplorable état de choses et de la tolérance des autorités, que de nombreux assassinats se commettent chaque jour sur les grandes routes, que les voyageurs qui s'y aventurent sont exposés aux plus grands périls, que les courriers qui portent la malle poste sont constamment arrêtés, et que les attentats de toutes sortes se multiplient d'une manière effrayante dans le territoire.

S'il ne s'agissait que d'Utah les colons pourraient s'en éloigner, mais le territoire des Mormons se trouve malheureusement sur le passage des caravanes d'émigrants qui se dirigent des anciens Etats de l'Union vers ceux du Pacifique. Il est impossible d'aller par terre en Californie ou d'en revenir sans traverser Utah et sans être conséquemment à la merci des bandits qui se donnent le singulier titre de saints. La même chose s'applique aux voyageurs qui se rendent dans l'Orégon ou dans le territoire de Washington, ou bien qui en reviennent. Quelque route que prennent les émigrans, ils sont obligés de traverser la région occupée par les féroces Danites, et comme les communications par terre entre le Missouri et nos possessions du Pacifique deviennent de plus en plus importantes on conçoit combien est dangereux de permettre aux Mormons de se fortifier dans les montagnes.

Nous espérons que le gouvernement, éclairé par ce qui se passe en ce moment dans le territoire d'Utah, modifiera les instructions qu'il a données au commandant Johnston et lui permettra d'appuyer plus efficacement les autorités civiles.

THEATRE D'ORLEANS—Malgré l'heure avancée de la nuit à laquelle vient de finir la représentation de réouverture, au Théatre d'Orléans, nous croyons devoir quelques mots de félicitations à la nouvelle compagnie qui a su prendre tout d'abord une bonne place dans l'opinion des spectateurs.

M. Philippe, le nouveau ténor, est allé plus loin. Il a, dès son entrée en scène, conquis les sympathies de l'auditoire et poussé plus tard notre chaleureuse jeunesse jusqu'aux dernières limites de l'enthousiasme. C'était justice. M. Philippe est l'un des artistes les plus complets qui se soit fait entendre au Théatre d'Orléans. Bon comédien, chanteur de talent, voix juste, flexible, étendue et bien timbrée, telles sont les qualités qu'on peut dès à présent reconnaître en cet artiste.

M. Dobbels, la basse, nous paraît moins heureusement doué de la nature. Il est probablement aussi plus timide et conséquemment moins sûr de lui.

M. Bourdais, le second ténor, ne peut être non plus bien apprécié à une représentation de début. Il a cependant la voix fraîche.

Mesdames Delatournerie et Dalmont, les deux premières chanteuses, ont été comme leurs camarades, parfaitement accueillies. Nous réservons l'appréciation de leur talent pour notre feuilleton.

L'orchestre nous a paru faible, mais il se relèvera, nous n'en doutons pas, avec le temps et l'étude.

Terminons cette analyse rapide, que nous publions sous bénéfice d'inventaire, en constatant que la salle était comble, en dépit de la pluie diluvienne qui est venue fondre hier soir, sur notre ville, au grand détriment des fraîches toilettes et à la grande satisfaction des cochers de fiacre.

AIDE AUX SOUFFRANTS DE LA DERNIERE CONFLAGRATION.

Nlle-Orléans, 17 novembre 1859.

MM. les Editeurs,

La terrible détresse dans laquelle plusieurs centaines de familles se trouvent enveloppées, fait un devoir à tout bon citoyen, d'aider et d'assister ces malheureux dans les limites de son pouvoir. Désireux de contribuer autant que cela est en mon pouvoir, au soulagement des incendiés, j'ai l'honneur de porter à la connaissance du public de la Nlle-Orléans, que ma nouvelle troupe donnera une grande représentation à l'Amphithéatre de Concert Hall, rue Poydras.

Les programmes des représentations ainsi que les noms des membres du comité, chargés de cette organisation, seront publiés dans un jour ou deux.

Votre dévoué serviteur,
WILLIAM BOETTNER,
Directeur du Théatre Allemand.

GLACE.—Le froid a été assez vif à Bâton-Rouge, lundi dernier, pour qu'il s'y soit formé de la glace de trois quarts de pouce d'épaisseur.

La maison de M. G. M. Pierce, dans la paroisse d'Est-Bâton Rouge, a été dévorée par les flammes ces jours derniers. La famille de M. Pierce a eu à peine le temps de se sauver.

Le moulin à coton de J. D. Montgomery, dans la paroisse Franklin, a été récemment détruit par un incendie. Il s'y trouvait vingt-cinq balles de coton qui ont été consumées.

Dépêches télégraphiques
Transmises à l'Abeille.

NAVIRE EN DETRESSE.

Passe à l'Outre, 17 novembre—Le navire *E. A. Bright*, capitaine Halcrow, venant de Liverpool, est entré ici avec une forte voie d'eau causée par la dernière bourrasque du Nord. Le *Bright* est consigné à Geo. B. Shute, de la Nlle Orléans.

DERNIERES NOUVELLES REÇUES PAR LE HABANA.

Passe à Loutre, 17 novembre, au soir.—Le steamer Habana, de New York est arrivé ici, apportant des nouvelles de la Havane jusqu'au 15 de ce mois. Ce navire a fait le trajet de la Havane ici en 49 heures.

Marchés de la Havane, 15 novembre.—Sucre, a été actif et ferme à la cloture. Le No 12 est coté à 9. Mélasse en hausse et cotées à 10 3¼. Graisse ferme à 17 3¼ par quintal en tierçons et de 18 1¼ réaux pour les barillets. La quantité actuelle s'élève à 14 mille tierçons et barillets et 3000 en barillets.

LE "NORTH STAR" HORS DE DANGER.

New York, 17 novembre—Les nouvelles reçues concernant le steamer *North Star*, constatent que ce navire avait été jeté sur les côtes de la Floride, le 25 du mois dernier, et qu'il s'est dégagé sans l'assistance d'autres navires, après y être resté pendant sept jours et continué son voyage ensuite.

ILES CANARIES—Washington, 17 novembre. Des avis officiels ont été reçus, constatant que le café et le tabac ont été rayés de la liste des articles d'importation francs de droits, dans les îles Canaries, et qu'ils seront sujets à payer de forts droits.

MARCHÉS DE NEW YORK—New York, 17 novembre—Farine languissante à la clôture. Ventes de ce jour, 8000 barils à $4 90—4 95.

Maïs, à clos très languissant.

Eastern mess porc—Coté à $15 10—15 12 1¼.

Marchés de Cincinnati.—Cincinnati, 17 novembre—Farine ferme à la cloture. Les ventes d'aujourd'hui se sont élevées à 2,300 barils à $4 80.

Whiskey, coté à 22 1¼c.; ventes de ce jour, 700 barils.

Maïs, actif à la cloture, en hausse de 1 à 2c.
Avoine, calme à 44c.
Sucre, en demande.
Cleam prime, coté à 8c.
Café, à clos à 12 1¼c.
Mélasses, cotées à 45c.

Bateaux à vapeur signalés.

Vicksburg, 15 novembre.—Le Gladiator est passé à 1 heure en descendant le fleuve. Le True Iron, à 3 heures et le Nebraska à 5 heures de l'après midi.

Vicksburg, 17 novembre—Le John Walsh a été signalé hier soir, à 9 heures, et le Chancellor, ce matin, à 10 heures, descendant le fleuve.

FAUSSE NOUVELLE—La nouvelle de la prise de possession de Brownsville par Cortinas était fausse. Le 4 de ce mois, un voyageur qui se trouve maintenant à la Nlle Orléans, a traversé Brownsville qui était encore au pouvoir des Américains, bien que ceux-ci s'attendissent incessamment à être attaqués par les Mexicains.

CHRONIQUE LOCALE.

VOL AVEC EFFRACTION. — Auguste Morris, alias James Harris, a comparu hier devant le recorder-assistant Bright pour vol avec effraction.

G. W. Murphy a déclaré l'avoir arrêté, dans la nuit du 10 au 11 courant, dans la pharmacie de Julius Haan, rue Royale. Le prisonnier avait sur lui des bouteilles de quinine qu'il reconnut avoir volé dans le magasin.

Julius Haan a reconnu l'accusé qui, dit-il, était son commis et l'a quitté le 7 du courant. Trois jours après, on manda le témoin, à minuit et quart, et il lui fut annoncé que la porte de sa pharmacie avait été forcée. Le témoin se transporta sur les lieux; une fenêtre qui sert de porte et qui donne sur le passage, était ouverte; une porte donnant sur la cour de M. Murphy et communique avec le corridor, par le magasin, était également ouverte. Il y avait des bouteilles de quinine, les unes entières, les autres brisées, depuis la pharmacie jusqu'à l'entrée de la maison de M. Murphy où l'accusé fut arrêté. Le témoin a reconnu une boite de lancettes et treize bouteilles de quinine enlevées au prisonnier.

Harris a été écroué en attendant sa comparution devant la Première Cour de District.

LES RECORDERS—John Horn qu'un affidavit accuse, devant le recorder du Premier District d'avoir poussé Mme Margaret Simeon hors d'un magasin, de l'avoir insultée et poursuivie un pistolet à la main, subira un interrogatoire le 23 du courant. — Cautionnement de $500.

Charles Durken, accusé de s'être introduit avec effraction dans le café Uncle Sam, passera quelque temps au workhouse.

John Wilson s'est déclaré coupable de vol de viande au marché Claiborne. Le tribunal l'a condamné à six mois de workhouse.

Robert Montague, esclave du Dr Wetherly, acquittera une amende de vingt-cinq piastres ou recevra vingt-cinq coups de fouet pour avoir insulté M. H. B. Kepner.

ACCIDENTS—Patrick Campbell s'est blessé à la cuisse, sur l'hippodrome de la Métairie, en abattant une galerie. On l'a transporté à l'Hôpital. La blessure est douloureuse mais n'a pas de gravité.

Richard Varrey est tombé dans la cale d'un navire sur lequel il roulait des balles de coton. Il s'est fait de fortes contusions à la tête. Il est à l'Hôpital. L'accident est survenu en face de la rue du Port, 3me district.

INCENDIE—Mercredi soir, entre sept et huit heures, le feu a pris dans des balles de coton, sur un convoi de frêt du chemin de fer de Jackson, à un mille et demi du Tickfaw Station. Cinq wagons et 180 balles ont brulé.

Une centaine de yards de la voie ont été tellement avariés qu'il faudra poser de nouveaux rails.—Les bois des environs d'Amite brûlent depuis plusieurs semaines. Ce sont probablement les étincelles qui ont mis le feu au coton.

MORT SUBITE—Mercredi soir, M. G. Gray Skipwith, de Baton Rouge, vint au Verandah Conti, rue Conti, et, après s'être inscrit sur le livre, dit qu'il désirait se retirer de bonne heure car il était fatigué. Il sortit mais revint à neuf heures et entra dans sa chambre.

Hier matin, à six heures, un Allemand qui occupait l'appartement voisin entendit la voix de quelqu'un qui semblait appeler au secours. Il réveilla son frère; celui-ci alla chercher le propriétaire et le portier. Il fallut enfoncer la porte, et quand on pénétra dans la chambre on vit M. Skipwith étendu mort sur le plancher. Il n'y avait aucune marque de violence sur le cadavre et rien n'était dérangé dans l'appartement.

Un parent du défunt s'est chargé de faire transporter le corps à Baton Rouge.

QUERELLES.—La querelle des cabmen et des cochers d'omnibus a été vidée hier devant le recorder assistant Munroe. On se rappelle peut-être qu'un esprit de rivalité avait amené une rixe entre Wm Terry d'une part et John Duffy, Pat Duffy, C. W. Lester et W. O. C. Donnell, de l'autre part. Les dépositions des témoins étaient contradictoires. Le magistrat, après avoir écouté patiemment ce que chacun des accusés avait à dire au sujet des coups de poings distribués et des coups de pistolet échangés, a décidé que toute la faute était à blâmer, à l'exception de John Duffy. Ce dernier a été renvoyé de la plainte mais ses ci-devant compagnons d'infortune ont dû acquitter chacun une amende de quinze piastres.

—E. V. Leclerc, officier de la police du 2me District, a arrêté N. Califiori, qu'il accuse de bris de paix. Califiori croit que Leclerc obéit à une animosité personnelle, comme il l'a déjà fait au marché aux légumes.

ACCUSATION D'INCENDIE.—Arthur Robinson, foreman du *True Witness*, rue Gravier, a fait arrêter hier, dans le Troisième District, Oscar La wrence qu'il accuse d'avoir voulu incendier l'infirmerie en plaçant du coton sous l'escalier et en y mettant le feu.

Le prévenu avait été chassé de l'établissement pour manque de respect envers Robinson, et avait trouvé de l'emploi dans un magasin de machines à coudre.

On suppose qu'il voulait se venger de son expulsion.

ENQUÊTES RENVOYÉES.—Le Dr Delery, médecin de la ville, accompagné de M. Weysham député du coroner, s'est transporté dans le Troisième District et a fait l'autopsie du corps de Juan Manuel de Lima. L'enquête qui devait avoir lieu hier matin, à 10 heures, a été renvoyée à ce matin (9 heures) à la demande du sergent Brooks, qui pense pouvoir découvrir d'autres témoins.

—Deux autres enquêtes ont été renvoyées—celle sur le cadavre de King, qui a été tué dans le "Richard's Saloon," rue St-Charles, et celle sur le cadavre de l'inconnu tué au pied de la rue Lafayette.

M. Wehsham n'a pas tenu ces deux enquêtes parce qu'il attend le résultat des perquisitions du chef de la police. Cet officier espère trouver des témoins dont les dépositions feront peut être découvrir les coupables.

ATTAQUE MEURTRIERE.—Mercredi, dans l'après-midi, une altercation s'éleva dans la fonderie de New-Levee, entre deux employés nommés James Adams et David Hennen. Ce dernier asséna un coup sur la tête du premier avec une barre de fer. Adams a été transporté à l'hôpital de charité dans un état désespérant. On pense que Hennen a pris la fuite.

BALS DE SOCIÉTÉ DE LA PERSÉVÉRANCE—La Société de la Persévérance inaugure la saison des plaisirs par un bal paré qui aura lieu, le 26 du courant, à l'encoignure Dumaine et St Claude.

Nous remercions le comité des billets d'invitation que nous avons reçus par l'entremise du secrétaire, M. Joubert.

INCENDIE—Un incendie s'est déclaré aujourd'hui sur l'habitation de Mme Vve Augustin Braud, dit le *Pionnier de l'Ascension* du 12 courant. La sucrerie entière y compris quelques bâtisses y attenant ont été détruites. Nous n'avons pu apprendre la cause de ce désastre ni le chiffre de la perte. Nous nous bornons simplement à constater le fait.

Un autre incendie s'est déclaré aujourd'hui sur l'habitation de M. Sparks, située à environ quatre milles de notre village. La sucrerie entière, y compris treize boucauts de sucre, douze mulets et plusieurs bêtes à cornes ont été la proie des flammes. On ne saurait dire si l'on doit attribuer ce sinistre à la malveillance ou à l'incurie des travailleurs de la sucrerie.

ACCIDENT AU CITY OF NEW-YORK. — Dix jours après le commencement de l'opération du gonflement, dit le *Courrier des Etats-Unis*, le ballon *City of New-York* avait atteint, jeudi, une hauteur de 30 pieds, et M. Lowe espérait faire arriver son sommet à 150 pieds au-dessus du sol; mais il avait compté sans la bourrasque, quoiqu'il eût attaché au ballon un grand nombre de sacs de sable, pour le rendre immobile. Pendant la nuit de jeudi, un vent violent a abattu l'immense tente dans laquelle sont enfermés le ballon, la nacelle, la machine à air chaud, et toutes les provisions de l'aéronaute; heureusement personne n'a été blessé.

Quant au ballon, retenu dans l'enceinte, à une petite distance de la tente, le *Post* a, dit hier soir qu'il avait crevé "comme une alose de la rivière du Nord, avant le déjeûner. Il gît à présent à terre, ajoute notre spirituel confrère, aussi plat et aussi flasque qu'un chiffon mouillé. Le professeur et les curieux contemplent solennellement l'épave, et trois spectateurs indignés essaient de ravoir leur argent à la porte. Le ballon avait été amarré solidement à des sacs remplis de sable, pour l'empêcher d'aller en Europe avant que tous les passagers fussent à bord. Pendant longtemps il s'est agité et il a pantelé jusqu'à ce qu'une vigoureuse bouffée l'ait enfin complètement aplati."

Ce récit manque d'exactitude, quoique le ballon n'en soit pas en meilleur état. La vérité est qu'un coup de vent l'a arraché à ses amarres, et qu'après avoir été ballotté dans tous les sens, comme une feuille, il a été jeté contre une petite tente où l'on enfermait les cordages et dont un pieu lui a fait une large ouverture, par où le gaz s'est aussitôt échappé. En présence de son ballon éventré, M. Lowe ne s'est pas laissé décourager. Il n'a pas abandonné son projet d'aller en Europe, et hier encore il a acheté dans ce but des ceintures de sauvetage d'un nouveau genre, qui, en cas d'accident, permettraient aux naufragés de flotter dans l'immensité de l'Océan jusqu'à ce qu'ils voient passer un bâtiment. Ainsi il n'y a rien à craindre pour ceux qui tenteront l'aventure. Aujourd'hui même, si le vent le permet, M. Lowe fera une ascension d'expérience dans l'aérostat *Pioneer*.

Un correspondant de l'*Express* prétend, néanmoins, que le *City of New-York* tiendra les badauds le nez en l'air, comme le *Great Eastern* a tenu les Portlandais le bec dans l'eau; et après avoir critiqué toutes les parties du fameux aérostat, il termine sa lettre en disant que ce beau projet de voyage aérostatique à travers les mers, s'en ira en fumée, ou plutôt en gaz.

LA FOLIE DE GERRIT SMITH.— La nouvelle de la folie de M. Gerrit Smith n'a trouvé d'abord, dit le *Courrier des Etats-Unis*, que des incrédules et l'on a pensé que cet intrépide avait recours à cet expédient, renouvelé de Brutus, d'Ulysse et de bien d'autres grands hommes, pour échapper aux fâcheuses conséquences que pourrait avoir pour lui sa prétendue complicité avec les acteurs de l'échauffourée de Harper's Ferry. Mais il paraît que cette nouvelle n'est que trop vraie et que M. Smith est bien réellement atteint d'une maladie qui a déjà fait plusieurs victimes dans sa famille. Son propre père a eu plusieurs attaques de folie, pendant lesquelles il s'imaginait qu'il allait mourir de misère, quoiqu'il fût un des plus grands propriétaires de l'Etat. M. Peter Sken Smith, frère de M. Gerrit Smith, est mort dans un asile d'aliénés. Notre respect pour cet homme éminemment philantropique, nous empêche de dire que parfois ses discours politiques auraient dû faire soupçonner qu'il n'était pas entièrement exempt de ce mal de famille. Tout porte à croire que les fortes émotions par lesquelles il a dû passer depuis l'affaire de Harper's Ferry, la crainte de se voir compromis, sa douleur en apprenant la condamnation de M. Brown et la honte qu'il dut éprouver lorsqu'on lui dit qu'un des deux Pensylvaniens qui avaient arrêté Cook, pour gagner la récompense promise par le gouverneur de la Virginie, n'était autre que son neveu, le colonel Fitzhugh, tous ces différents sentiments agitant continuellement sa pensée, devaient finir par bouleverser complètement un cerveau déjà disposé à la folie.

TEMPÉRATURE. — Le temps, dit l'*Union* de Natchitoches, continue à être beau. La sécheresse persistante permet à nos habitants de cueillir le coton en toute sécurité, ce qui nous promet une ample récolte.

Le *Cosmos* extrait des registres de la douane des indications numériques qui font ressortir l'importance d'une branche de commerce un peu dédaignée peut être, le commerce des œufs. L'exportation de ce précieux produit de France en Angleterre fait cependant, entrer chez nos voisins une somme supérieure de 160 mille francs à celle que leur procure l'importation des vins dans les Trois-Royaumes-Unis. En 1815, la France a exporté en Angleterre 1,300 915 kilogrammes d'œufs; de 1827 à 1836, elle en a exporté annuellement 4,540,620; en 1852, le nombre de kilogrammes d'œufs exportés s'est élevé à 7,778,800, et en 1856 à 9,005,778. A raison de 18 œufs par kilogramme, c'est une exportation annuelle de 200 millions d'œufs.

—On invitait un Ecossais à boire; il refusa pour les trois raisons qui suivent: 1. C'était l'anniversaire de la mort d'un de ses plus intimes amis; il avait promis de ne rien prendre ce jour-là, et il voulait garder sa parole. Il avait mal à la tête. 3. *Il venait de boire et il en avait assez.*—On l'excusa sans difficulté.

L'AMOUR DES CHARDONNERETS.

Que Flamand se méfie de sa passion pour les chardonnerets! Poussée à l'excès, cette passion, bien douce, cependant, peut, comme toutes les passions, l'entraîner dans une voie fatale. Ainsi, voyez déjà quel effroyable premier pas il a fait: la nuit, comme un voleur, il s'est introduit dans la cour de son patron, il a pris une échelle, l'a appliquée mystérieusement le long d'un mur conduisant à un poulailler; un cadenas fermait ce poulailler; il ne l'a pas fracturé, il est vrai; mais enfin si ce cadenas n'eût pas été disloqué par l'âge et les infirmités, qui sait si Flamand n'eût pas employé l'effraction! Il a donc pénétré clandestinement dans la chambre à coucher des volailles, il y a pris.... le chanteur du jour! comme disent les poetes, sans se préoccuper des veuves qu'il faisait.

Ceci fait, il est descendu de l'échelle, s'est avancé à pas de loup vers une pièce située au rez-de-chaussée; il n'a pas cassé de vitres, mais si, au lieu de carreaux de papier, crevés par le vent et la pluie, il eût rencontré du verre, qui sait ce qu'il n'eût pas osé, poussé par son idée fixe! Il n'a donc eu qu'à passer une main et ouvrir l'espagnolette, après quoi il a pénétré dans la pièce où dormaient paisiblement des canards; il en a arraché quatre au sommeil, et les a emportées, sans s'occuper des *cancan* qu'ils pourraient faire.

Mais, dira-t-on, quel rapport un coq et des canards ont-ils avec le goût immodéré de Flamand pour les chardonnerets? C'est ce que son patron va nous apprendre par sa déposition devant le tribunal correctionnel. Ce brave homme a d'abord porté plainte dès qu'il s'est aperçu de la disparition de ses volailles; puis, apprenant plus tard quel était l'auteur du vol et les circonstances étranges qui ont suivi ce vol, il s'est empressé de se désister de sa plainte; malheureusement, les poursuites étaient commencées, et Flamand a été renvoyé devant la justice sous prévention de vol.

Il pleure comme une Madeleine et n'a vraiment guère la mine d'un scélérat.

M. le président, au plaignant: Cet homme était à votre service?

Le plaignant: Oui, monsieur, le pauvre diable.... Je regrette bien......

M. le président: Racontez les faits.

Le plaignant: Il m'a emporté quatre canards.

M. le président: Qu'il vous a dérobés dans la nuit?

Le plaignant: De grand matin, la volaille dormait encore.

M. le président: Et il les a vendus?

Le plaignant: Du tout, il n'a pas touché un sou, il les a échangés à un marchand d'oiseaux du marché Saint-Germain, contre quatre chardonnerets.

M. le président: Il a donc le goût des chardonnerets?

Le plaignant: Oui, il a cette manie-là.

M. le président: Eh bien! qu'a-t-il fait de ces chardonnerets; il les a gardés?

Le plaignant: Du tout, il me les a rapportés.

M. le président: Singulière idée! Et il ne vous a pas donné d'explications?

Le président: Ça l'ennuyait de nettoyer les canards.

M. le président: Il vous a pris autre chose?

Le plaignant: Oui, il m'a pris un coq.

M. le président: Qu'en a-t-il fait?

Le plaignant: Je l'ai retrouvé avec mes canards, au marché aux oiseaux; il l'avait également échangé contre un chardonneret.

M. le président: Encore!

Le plaignant: Oui, ça fait cinq chardonnerets qu'il m'a rapportés.

M. le président: Il vous a pris aussi une grande cage?

Le plaignant: Oui, pour mettre le coq et les canards; mais la cage, il l'a rapportée; du reste, tout m'a été rendu, et j'ai rendu les chardonnerets.

M. le président: Que pouvaient valoir vos canards et votre coq?

Le plaignant: Une dizaine de francs.

M. le président: Et les chardonnerets?

Le plaignant: Peut-être 3 fr.

M. le président: Ainsi, sans motifs, il a échangé 10 fr. contre 3 fr.?

Le plaignant: Oh! mon Dieu, oui.

M. le président: Et vous ne lui supposez aucune raison plausible qui l'ait poussé?

Le plaignant: Rien que sa passion pour les chardonnerets.

M. le président: Il y avait longtemps que vous l'aviez à votre service?

Le plaignant: Sept ou huit mois.

M. le président: Et vous n'avez jamais eu de reproche à lui faire?

Le plaignant: Jamais je ne retrouverai peut-être le pareil; je lui ai souvent confié des recouvrements, il m'a toujours rapporté fidèlement jusqu'aux centimes.

M. le président: C'est à n'y rien comprendre: est-ce qu'il ne jouit pas de ses facultés mentales?

Le plaignant: Je crois qu'il a quelque chose.

Le prévenu, interrogé, se contente de pleurer, et de dire que les chardonnerets chantent mieux que les canards, allégation pleine de bon sens et qui détruit toute pensée de perte de la raison chez le prévenu, au moins en ce qui concerne la saine appréciation musicale.

L'organe du ministère public déclare qu'il ne peut se montrer sévère pour Flamand; toutefois, on peut aimer les chardonnerets sans pour cela dévaliser, pour s'en procurer, la basse-cour d'autrui; quoi qu'il en soit, le tribunal appréciera. M. l'avocat impérial n'insiste pas pour une condamnation.

Le tribunal, attendu que l'intention frauduleuse n'est pas établie, renvoie Flamand des fins de la poursuite et ordonne sa mise en liberté.

M. le président: Et ne recommencez pas. Si vous aimez les chardonnerets, achetez-en avec votre argent.

[*Gazette des Tribunaux.*]

Un crime horrible, sans exemple depuis de longues années dans nos contrées, dit la *Gazette de Lyon*, a été commis vendredi soir dans la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, banlieue de Lyon. Trois femmes, Mme Gayet, veuve d'un commandant mort, il y a trois ans, de ses blessures, sa mère, âgée de 76 ans, et sa fille, charmante enfant de 13 ans, habitaient ensemble dans une modeste maison située près de la Croix-des-Rameaux. Ces dames, qui passaient pour avoir quelque aisance, vivaient fort retirées, très peu connues des voisins et surtout des pauvres de la paroisse. Elles suffisaient aux soins de leur ménage; une femme du quartier venait de temps en temps s'occuper des gros travaux.

Samedi matin, cette femme se présente, trouve portes et fenêtres fermées et retourne chez elle, croyant que ses maîtresses sont allées en ville. Le laitier, le boulanger viennent frapper inutilement à la porte dans cette journée. Le dimanche matin, l'inquiétude commence à se répandre dans le voisinage. Depuis vendredi personne n'a vu ces dames, et leur maison reste toujours hermétiquement fermée. En outre, une chèvre faisait entendre de l'intérieur les cris lamentables d'une bête dont le râtelier est vide depuis longtemps. Le maire et le garde n'hésitent pas à pénétrer, à l'aide d'une échelle, dans le jardin de la maison. Un affreux spectacle les y attendait.

A la droite de la porte d'entrée et près d'une fenêtre qui donne sur une ruelle était étendue sur le côté la veuve Desforges, les cheveux en désordre, la tête couverte de plaies et entourée d'une mare de sang qu'avait échappé d'une horrible blessure au cou dans laquelle on... La tête était presque séparée du tronc, et le cou présentait une affreuse ouverture béante.

A la gauche, les pieds tournés vers la porte, était couchée à la renverse la veuve Gayet, sa fille, portant à la figure et au cou de nombreuses blessures. Enfin, un peu plus loin, et comme complétant un triangle sanglant, était étendue Pierrette Gayet, une jolie enfant, frappée également à la tête et au cou, et qui, malgré les tortures d'une mort violente, malgré le temps qui s'était écoulé depuis le crime, avait conservé sur ses traits toute la grâce et toute la sérénité de son charmant visage.

Les coups avaient tous été portés avec deux poignards et une hache, ce qui prouve que le crime a été commis par plusieurs individus. L'état des vêtements de Mme Gayet, femme énergique, d'une quarantaine d'années attestait aussi qu'elle avait résisté à ses meurtriers. Nous ajoutons, avec horreur, que d'après le rapport du médecin, il paraît certain que deux de ces malheureuses ont été l'objet des dernières violences. Tous les meubles ont été défoncés et vidés. Les assassins ont eu l'horrible sang-froid de se laver les mains avant de quitter cette maison pleine de sang.

C'est à la faveur de l'orage de vendredi soir que les brigands ont pu pénétrer sans être vus dans la maison de leurs victimes et accomplir leur crime sans être entendus.—Un voisin a déclaré qu'au moment où il se couchait, entre huit et neuf heures, un cri strident vint frapper son oreille; mais que n'ayant plus rien entendu il avait cru que c'était le sifflet du chemin de fer. Les habitants de Saint Cyr et des vallées du Mont-Cindre se pressaient lundi matin aux obsèques des trois infortunées victimes et nul ne doute que si les meurtriers sont cachés à Lyon ou dans la banlieue, ils n'échapperont pas longtemps aux recherches de la justice.

LANGUE ANGLAISE. — Une personne entreprit, il y a quelques années, de faire la table des langues et idiomes qui ont servi à former la langue anglaise. Voici le résultat de son travail: 6,732 mots dérivés du latin, 4,991 du hollandais, 4812 du français, 1,665 du saxon, 1,148 du grec, 211 de l'italien, 106 de l'allemand, 95 du breton, 75 du danois, 56 de l'espagnol, 50 de l'islandais, 31 de la langue gothique, 30 du suédois, 16 de l'hébreu, 15 du teuton, 13 de l'arabe, 6 de l'irlandais, 6 du runique, 5 du gaélique, 4 du flamand, 3 de l'écossais, 3 du syriaque, 2 de l'irlandais gaélique, 1 du turc, un du portugais, 1 de l'irlandais et écossais, 1 du persan, 1 du frison et 1 incertain.

Deux médecins anglais, MM. Simpson et Thompson croient pouvoir énoncer avec certitude les propositions suivantes:

1. Les ouvriers des fabriques de laine forment une classe saine, et les graisses avec lesquelles ils sont en contact contribuent sans aucun doute à leur bonne santé;

2. Les graisses sont absorbées principalement par la peau, mais peut-être aussi par les poumons;

3. Les graisses introduites par les frictions ou par les bains hâtent la guérison des maladies provenant d'une nourriture défectueuse; il sera bon d'y recourir dans le traitement des scrofules, de la phthisie, etc.;

4. Le poids des ouvriers augmente, et d'une manière notable, après leur admission dans une fabrique de laine, leur constitution se fortifie, etc.

Il n'en saurait être de même dans les manufactures de coton. Cette observation explique, en partie du moins, les bons effets de l'huile de foie de morue, des huiles et des graisses dans les scrofules et la phthisie.

Décédée le 17 du courant, sur son habitation, dans la paroisse St Bernard, Madame Vve GABRIEL VILLERÉ, née Delaronde, à l'âge de 70 ans. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de la demeure de Mme J. B. Lasusse, rue des Remparts, entre Ursulines et St-Philippe.

ATTENTION

☞ Jolie petite maison de résidence à deux étages, à l'encan par le Shérif—Aujourd'hui à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Comtesse, le shérif procédera à la vente aux enchères publiques, d'une bonne petite résidence à deux étages, etc. située rue d'Espagne, près le chemin de fer du Golfe du Mexique, 3me District, convenable pour une petite famille. Voir aux annonces.

VENTE A CREDIT

Habillements d'hiver, chemises blanches. Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente d'habillements d'hiver, chemises, etc. qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Bioche & Léaumont, No 77 rue de Chartres.—Conditions à la vente.

☞ Vente à crédit—Huile d'olive, eaux-de-vie, fruits au jus, etc. Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Bernard Turpin, No 56 Vieille Levée. Conditions à la vente.

☞ Les amateurs de cigares d'Allemagne se rappelleront que la vente par encan à lieu ce matin, à onze heures, par l'intermédiaire de D. E. Murphy, encanteur. Voir aux annonces.

Banque d'Amérique.
Nlle-Orléans, 16 novembre 1859.
L'ELECTION annuelle de treize Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de la Banque, No 5, rue St-Pierre, de 10 heures A M à 2 heures P M, MERCREDI, 21 décembre 1859. AN. FORTIER, Caissier.
17 nov—1.1j au 2. déc.

Bureau du Receveur de la Compagnie de Desséchement de la Nlle-Orléans, No 48, rue Ste-Anne.
ATTENDU que, malgré de nombreuses recherches, le soussigné n'a pu découvrir le ou les propriétaires des terres ci-après décrites ... C. ROSELIUS, Receveur de la Compagnie de desséchement de la Nlle-Orléans.
17 nov—M 26 31.

NOUVEAU MAGASIN DE MEUBLES
Manufacturés à New-York et à la Nlle Orléans, par des ouvriers français.
MARTIN-KLEIN, tapissier,
No 91, RUE ROYALE, Entre Saint Louis et Conti.
VIENT de recevoir par les derniers arrivages de New-York un bel assortiment de meubles français, tels que lits en acajou et en palissandre; meubles en acajou, de chambre à coucher et de salle à manger; chaises, fauteuils, sofas, bibliothèques, corniches, psychés, tapis, glaces, etc.; — aussi un excellent billard à très bas prix. 17 nov—1m

MAISON E. GUITTARD
Encoignure Ste Anne et Royale.
NOUVELLES MARCHANDISES
EXCESSIVEMENT BON MARCHÉ!!!

LIBRAIRIE FAYA.

GRAND DEBALLAGE!
BODET & GUEYDAN ont l'honneur d'informer ... MAISON ROUGE No 1, ... BODET & GUEYDAN, Maison Rouge No 1, entre les deux marchés, la plus près du marché aux légumes.

AVIS SPECIAL!!!
Aux Signataires de la Pétition pour faire partie de la 1ère Compagnie de Bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane.
LE Comité d'Organisation de ladite Compagnie invite respectueusement les personnes qui ont signé ladite pétition ... le DIMANCHE 20 novembre, à 11 heures A M. ...

Aniversario.
SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.
Los socios se reunirán el Domingo proximo, 20 del corriente, á las 10 de la mañana, en casa del Presidente, calle St-Philippe entre Condé y Vieille Levee. ... Nueva Orleans, Noviembre 17 de 1859. De orden del Presidente, Pco De FUENTES, Secretario Tesorero.

OUVERTURE
D'un nouveau magasin de MODES ET NOUVEAUTÉS.
AVIS AUX DAMES.
JEUDI 17 du courant, mademoiselle SOPHIE SHEUWS fera l'ouverture d'un nouveau magasin de Modes et Nouveautés, rue Bourbon No 50 ...

AU COIN CANAL & DAUPHINE.
DE MONTROND & GALLOT

MACHINES A COUDRE DE WHEELER & WILSON
Machines à coudre DE WHEELER & WILSON.
S. H. PECK, Agent.

B. & A. SOULIÉ
Ont transporté leur bureau au No 42, RUE BIENVILLE, au premier.

BARGAINS BARGAINS!

Perdu ou égaré.

Compagnie de la Presse à coton de la Levée.
SOIERIES NOUVELLES.
J. LEVOIS & Co, Encoignure Bourbon et Canal.
BRODERIES RICHES. Très avantageuses.
ROBES DE SOIE A JUPES.
NOUVEAUTÉS D'HIVER.
Tapis Nouveaux.
J. L. DAMERON & Cie, 134 rue du Canal.
Etoffes à Rideaux.
Stores et Corniches.
Toiles Cirées.

L. BINOCHE & Co.
L. BRETON, successeur.
30, rue de Chartres, enc. Dumaine.

AVIS
FONDS à placer sur BILLETS, 266, rue BOURBON.

Changement de domicile.
GRAND DEBALLAGE
O. LELIEVRE & Co., 174, rue Royale.

AVIS.
Changement de domicile.
Changement de local.
A. Sturzenegger & Eternod.
Modes Modes Modes
Ed. ADLER, importateur, 96, rue Royale (au premier.)

AVIS IMPORTANT AUX PLANTEURS SUCRIERS.

BILLARDS PERFECTIONNÉS et Bandes-combinaison, de Phelan—Patentés le 19 février 1856, le 28 octobre 1856, le 5 décembre 1857, le 12 juin 1858, le 16 novembre 1858 et le 29 mars 1859.
O'CONNOR & COLLENDER, Seuls fabricants, Nos 63, 65, 67 et 69, Crosby street.

Notice.
500 Fusils. Fusils.
A louer ou à vendre.
Aux Médecins.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, Jackson et du Nord.
AVIS!
C. F. OAKLEY, agent général pour les tickets. BENTLEY D. HASELL, ingénieur en chef et Surintendant Général.

A. TIGNIERES.
46 ....RUE ST-LOUIS..........46

COLLEGE COMMERCIAL DE DOLBEAR.
Encoignure CAMP & COMMUNE.
RATHBUN STORY.

Avis.
VETEMENTS D'HIVER!!
Grand assortiment de marchandises d'hiver.
DUGUY, SAULET & CO.
36, RUE DE CHARTRES.

Coke à bon marché.
Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
H. O. J. TISDALE, Trésorier.

LISEZ CECI.
☞ MADAME VIRGINICA, la grande phrénologue ...

Changement de domicile.

MOUSSE MOUSSE
Boulangerie Mechanical Star, RUE THALIE.
N. F. RICE, propriétaire.

AVIS.
MARIA & DREVILLE.

Nouveau magasin
De draps, casimirs, merinos, cotelle
POUR TAILLEURS, &c. &c.
LAZARE & LEVASSEUR.

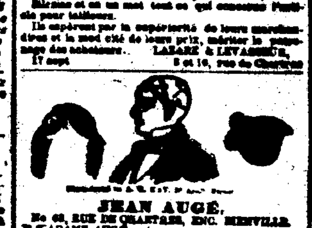

JEAN AUGÉ.
No 62, RUE DE CHARTRES, ENC. BIENVILLE.
MADAME AUGÉ, récemment de retour de France, a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle ...

F. LEFEVRE, Successeur de J. VINCENT.

A VENDRE.

LOTERIE A NOMBRE SIMPLE
WOOD, EDDY & Co.
GROS LOT, $100,000.
Loterie de Eddy & Co.
C. T. HOWARD, boite 151—N. Nlle-Orléans, Lac ou à WOOD, EDDY & Co., à Augusta, Georgie.

ORPHELINAT CATHOLIQUE
DE Ste MARIE POUR LES GARÇONS.

Habillements Confectionnés.
F. MALARD & CO.
Encoign. des rues du Canal et Vieille-Levée.

HABILLEMENTS D'ENFANTS.
ARTICLES DIVERS.

F. MALARD & Co.
Encoignure Canal et Vieille-Levée.

PIANOS RICHES, A DOUBLE PERCUSSION.
A. PERIER

CHARLES LAMM, MAGASIN DE LINGE FAIT.

MARCHANDISES SECHES!!!
A. Sturzenegger & Eternod.

Hotel du Nord.

JOHN PETIT, Au Vieux Bassin.

MERCHANTS' HOTEL.
Au coin des rues St Charles et Canal.

HOTEL St LOUIS.

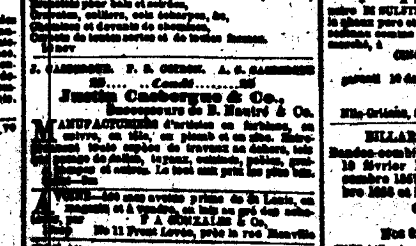

C. DUHAMEL, Opticien, 48, rue de Chartres.
LUNETTES.

Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ERNEST TURPIN, COMMISSAIRE EN GROS, 56 ....Rue Vieille-Levée........56

AVIS AUX MODISTES.

LEON & PINSARD.

Justin Casbergue & Co.

A vendre ou à louer

VINS FINS DE CHAMPAGNE.

TABAC DE VERA-CRUZ EN FEUILLES.